

PERMIS AM

Option Quadricycle Léger à Moteur

La formation est d'une durée de 8 heures

Le programme de formation de l'AM (voiture sans permis)

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants:

- formation pratique hors circulation ;
- formation pratique en circulation ;
- sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation du permis AM (durée : 1 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
 - leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. LA DÉCOUVERTE DES PRINCIPAUX ORGANES DU VÉHICULE

— Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La présignalisation en cas de panne.

2. LA MAÎTRISE DU VÉHICULE HORS CIRCULATION

- Le réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (durée : 5 heures)

- Pour chacune des compétences à développer, le formateur insistera sur l'importance :
 - de l'utilité et du respect de la règle ;
 - de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;

— des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer la **voiturette** à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser la **voiturette** qu'elle soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...);
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
 - évaluer la visibilité ;
 - adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
 - s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
 - dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...);
 - adapter sa vitesse ;
 - respecter les règles de priorité ;
 - dégager l'intersection.

SÉQUENCE 3 : SENSIBILISATION AUX RISQUES (durée : 1 heure)

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;

- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

L'attestation du permis AM

A l'issue de la formation, l'établissement CITY DRIVE délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière.

Vous devrez ensuite vous rendre sur le site de l'ANTS pour créer un dossier et obtenir le permis de conduire définitif.